

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 32**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

32

Nombre de votants :

32

**Date de convocation :
17 mars 2017**

**Date d'affichage :
30 mars 2017**

L'AN deux mille dix-sept, le **23 mars** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à 20 heures 30, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. FRIAUD, Mmes GRENET, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

**M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
*a donné pouvoir à Michèle GRENET***

**M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
*a donné pouvoir à Jean MAZERON***

**M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint
*a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT***

**Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
*a donné pouvoir à Nicole PICHARD***

**M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
*a donné pouvoir à Pierre CERLES***

**Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée
*a donné pouvoir à Vincent PERGET***

**Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
*a donné pouvoir à Pierrette CHIESA***

**M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON***

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Marie-Hélène SANNAT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2017**

QUESTION N° 26

OBJET : Etude de revitalisation et de programmation du centre-ville de Riom : mise en place d'un groupement de commandes – INFORMATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Confrontées au phénomène de périurbanisation et/ou à un déclin démographique, de nombreuses communes font le constat d'un affaiblissement de leurs fonctions de centralité (offre de services, activités marchandes et économiques en général) et d'une dévitalisation de leur centre (vacance des logements et des commerces, paupérisation des habitants, manque de lien social).

La question de la revitalisation des centres est donc une préoccupation largement partagée par les maires. Fortement encouragée par l'Etat à travers les contrats de ruralité ou le Conseil régional avec des dispositifs tels que l'intervention régionale en faveur de l'investissement des bourgs centres et des pôles de services, la réponse à cette problématique nécessite une approche transversale et adaptée aux spécificités de chacun des territoires concernés.

Au niveau intercommunal, une politique forte en faveur de la revitalisation des centres-bourgs à travers la mise en avant d'une économie et des services de proximité, des logements de qualité dans un cadre de vie agréable et dynamique peut constituer un facteur d'attractivité et d'identité du territoire.

Au regard des compétences concernées : habitat, aménagement urbain, équipement public, développement économique, l'animation de cette politique doit être le fruit d'un pilotage partagé Commune-EPCI avec la mise en place d'une gouvernance ad hoc. Une coordination et un phasage des actions à mener sont d'autant plus importants dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires des collectivités. A noter que la commune d'Enval est déjà engagée dans une démarche de revitalisation de son centre-bourg tout comme la commune de Sayat sur laquelle une étude pilotée par l'intercommunalité est engagée. Dans cet esprit, il conviendrait de réaliser au sein de l'EPCI le recensement des communes souhaitant s'engager dans un projet transversal de redynamisation du centre-ville.

La Ville de Riom, comme de nombreux centres-villes, présente un certain nombre de symptômes synonymes d'une perte de vitalité : hausse de la vacance commerciale, chute de la démographie, baisse des revenus moyens des ménages et vacance des logements.

COMMUNE DE RIOM

Ce constat est aujourd'hui partagé par un certain nombre d'acteurs du territoire : les commerçants, les habitants, les acteurs de l'immobilier et les élus ; son classement en secteur sauvegardé est tantôt un atout, tantôt une contrainte.

En parallèle, un certain nombre d'éléments sont susceptibles de permettre une redynamisation du centre-ville :

- Des projets structurants et des potentiels fonciers : Jardins de la Culture, anciens établissements pénitentiaires ;
- Une association de commerçants motivée et désireuse de s'impliquer ;
- Une politique de l'habitat ambitieuse sur le centre-ville de Riom (PLH arrêté le 15 décembre 2016 sur le périmètre de Riom Communauté) ;
- Des outils réglementaires en cours de construction : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial au niveau du SCOT du Grand Clermont, révision du PLU et modification du PSMV en cours de validation ;
- Des études disponibles relatives à la requalification des espaces publics au niveau communal.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et des actions déjà engagées par les élus communaux en partenariat avec les services de la Commune de Riom et de Riom Communauté, la volonté du maire de Riom est aujourd'hui de s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions transversal avec l'appui de Riom Limagne et Volcans permettant de fédérer les acteurs et coordonner les différentes thématiques. Pour cela, il est proposé de réaliser une étude de programmation et de revitalisation du centre-ville en s'appuyant sur une expertise extérieure afin d'élaborer un programme d'actions transversal.

D'une durée prévisionnelle de 6 mois, l'étude s'articulera autour de trois points :

1. Un diagnostic objectif et argumenté :

- qui devra s'attacher à reprendre les différents éléments de projets déjà définis (PLH, documents d'urbanisme, Jardins de la Culture, concertation des commerçants, études réalisées par la Ville) ;
- qui apportera des éléments objectivés sur les données manquantes : activité commerciale, circulation, stationnement, usages de l'espace public ;
- qui devra servir de référence pour la recherche de subventions publiques afin de financer les différentes actions (FISAC, future contractualisation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil départemental, Caisse des Dépôts, Etat avec les AMI notamment, ...) ;
- qui devra approfondir la réflexion sur d'autres points comme la place des services, des professions libérales, le rôle du centre-ville comme lieu de vie et d'échanges, comme lieu identitaire (développer le sentiment de fierté et d'appartenance).

COMMUNE DE RIOM

2. Des propositions de formes d'organisation multi-partenaire (collectivités publiques - acteurs privés) permettant d'accompagner la redynamisation du centre-ville.
3. Un plan d'actions chiffré, hiérarchisé, basé sur le diagnostic et reposant sur une concertation forte des acteurs, qui servira de feuille de route au projet de revitalisation du centre-ville.

Au regard des enjeux et des compétences concernées, le pilotage politique et technique du projet nécessite un portage Ville de Riom – Riom Limagne et Volcans.

Pour faire écho à ce pilotage partagé et au regard des compétences concernées, il est proposé un groupement de commandes Riom Limagne et Volcans-Ville de Riom dont la clé de répartition est la suivante : 50/50 après déduction des subventions.

Le budget global de l'étude est estimé à 50 000 €. Il est proposé une coordination du groupement par Riom Limagne et Volcans. Un cofinancement de 50% maximum est en cours de négociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans l'optique de signer une convention cadre. En effet, dans un second temps, le plan d'actions résultant de l'étude pourra faire l'objet d'une convention tripartite (Ville-EPCI-Caisse de Dépôts et Consignations), permettant de déclencher des financements complémentaires de la part de la CDC (études ou prêts).

Au-delà de la problématique de redynamisation de la Ville Centre, la Communauté va s'appuyer sur l'expérience riomoise afin de conduire des opérations similaires (approche transversale, portage EPCI-Commune) sur les villes et bourgs centres du territoire.

C'est aussi dans cette perspective qu'il convient d'envisager la future convention tripartite avec la Caisse des Dépôts avec comme signataires : l'EPCI, la Commune de Riom et les communes désireuses de mener un projet de revitalisation.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 23 mars 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170323-DELIB170326-DE
Date de télétransmission : 27/03/2017
Date de réception préfecture : 27/03/2017

RIOM